



PROCEDURE DE SOUTENANCE DE DOCTORAT - IP PARIS

REINSCRIPTIONS INUTILES POUR LES SOUTENANCES AYANT LIEU ENTRE LE 01/09 ET LE 31/12

JUSTIFICATION OBLIGATOIRE D'AU MOINS 100 HEURES DE FORMATIONS AVANT DE SOUTENIR

3 mois avant la soutenance

Le doctorant et son directeur de thèse conviennent de la composition du jury et des rapporteurs en conformité avec les règles en vigueur (cf. composition du jury et rapporteurs). Depuis son espace ADUM, le doctorant renseigne son jury, télécharge les documents **désignation des rapporteurs et proposition jury** et les fait signer par son directeur de thèse. Seulement pour l'ED IPP : Le doctorant contacte son responsable de domaine (liste page 3) pour avis. Après accord du responsable de domaine, le doctorant transmet par email le document au chargé du suivi des soutenances de son établissement. Le chargé du suivi vérifie la conformité et fait valider par email le document par la Direction de l'ED et le Président de l'IP Paris. Après validation, le chargé du suivi met à jour ADUM (date de validation – date de retour des rapports). Si la thèse présente un caractère confidentiel, une **dérogation au caractère public de la soutenance (huis-clos)** peut être demandée. Le doctorant contacte le chargé de suivi pour connaître les modalités (demande de confidentialité).

2 mois avant la soutenance

Le chargé du suivi contacte officiellement les rapporteurs et demande un retour des rapports 1 mois avant la soutenance. Il avertit par email le doctorant (copie DT) de la validation de son jury, de l'autorisation officielle d'envoi du manuscrit ainsi que de la date de retour programmée des rapports. Le doctorant est également informé des formalités de réservation de salle, de la procédure de 1er dépôt de son manuscrit dans ADUM et de la validation de son **attestation de 1er dépôt** (espace ADUM). Il est averti des modalités concernant la possibilité de demander la participation d'un membre du Jury à une soutenance en **visio-conférence**.

1 mois avant la soutenance

Les rapporteurs transmettent leurs **rapports de thèse** au chargé du suivi des soutenances de l'établissement. Il fait suivre les rapports et l'**autorisation de soutenance** (copie doctorant et directeur de thèse) à la direction l'ED et au Président de l'IP Paris qui valident l'autorisation de soutenance. En parallèle, le doctorant aura confirmé la réservation de sa salle et transmis son attestation de 1er dépôt visée par le représentant de la bibliothèque ainsi que son **contrat de diffusion électronique** (espace ADUM).

2 semaines avant la soutenance

Le chargé du suivi des soutenances met à jour les données dans ADUM (date d'autorisation) et convoque officiellement le jury (copie doctorant). Il invite le doctorant à télécharger le **Procès-verbal** et le **rapport de soutenance de Doctorat** (pour Télécom SudParis et Télécom Paris, le dossier est envoyé directement par le gestionnaire de soutenance au directeur de thèse) et l'informe sur la procédure post-soutenance. Le doctorant prend connaissance de la **note relative au déroulement de la soutenance** (joint au PV et rapport de soutenance).

Soutenance

Entre 45 minutes et une heure d'exposé – questions du jury – délibération

1 semaine après

Remise du Procès-verbal de soutenance au chargé du suivi par le Doctorant, le directeur de thèse ou un membre du jury.

1 mois après

Remise du rapport de soutenance au chargé du suivi par le Doctorant, le directeur de thèse ou un membre du jury. Pour Télécom Paris et Télécom SudParis, le Procès-verbal et le rapport de soutenance sont remis en même temps.

Entre 1 mois (corrections mineures) et 3 mois (corrections majeures) après

Le docteur dépose la version finale de son manuscrit dans ADUM. Il télécharge l'**attestation de second dépôt et les conditions de dépôt légal** et les fait viser par le représentant de la bibliothèque. Le docteur transmet ce document et sa la « **demande de fabrication de diplôme** » au chargé du suivi des soutenances qui met à jour ADUM et lui délivre une **attestation de réussite** (Seul l'attestation de Second dépôt et la demande de fabrication de diplôme déclenchent le processus de diplomation).



Composition du jury et rapporteurs

ED IPP

Le jury est composé de :

2 rapporteurs (au minimum) habilités à diriger des recherches (HDR), ou Professeurs ou assimilés, externes au projet doctoral, à IP Paris et HEC Paris, n'ayant aucune publication avec le doctorant, et avec les encadrants depuis au moins 3 ans ;

4 à 8 membres, comprenant le directeur de thèse, dont au moins la moitié de Professeurs ou assimilés et au moins la moitié externe au projet doctoral, à l'ED, à IP Paris et à HEC Paris. Il est d'usage que les rapporteurs fassent partie du jury, mais ce n'est pas une obligation.

Le jury ne doit pas comporter plus de 2 membres impliqués dans l'encadrement de la thèse, un seul si le jury ne dépasse pas 5 membres.

La parité doit être prise en compte dans la constitution du jury, au regard de ce qu'il en est dans la communauté scientifique concernée. Par ailleurs, le président, qui est désigné par concertation au sein du jury, est nécessairement professeur ou assimilé. La proposition de jury doit prévoir au moins une possibilité pour le rôle de président.

Le jury peut être complété d'invités, qui n'en sont pas membres.

La composition du jury est validée par l'ED, suite à son examen par le responsable de domaine, qui peut demander des modifications.

Plus d'informations et mises à jour sur : <https://www.ip-paris.fr/formation/doctorats/ecole-doctorale-ip-paris/>

EDMH

Le nombre minimum et usuel de rapporteurs désignés sera de deux, avec possibilité de rajouter un troisième en cas de nécessité (thèse industrielle, pluridisciplinaire, etc.). Les rapporteurs doivent être titulaire d'une HDR ou équivalent (au sens de l'article 17 de l'[Arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale](#)). Sauf si le champ disciplinaire ou le contenu des travaux ne le permettent pas, ils doivent être extérieurs à l'EDMH et à l'établissement d'inscription (Université Paris-Saclay, Institut Polytechnique de Paris ou Université Paris Sciences et Lettres) du candidat (voir l'article 17 de l'[Arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale](#)). En cas de difficultés exceptionnelles à trouver un évaluateur compétent pour la vérification de la thèse hors des établissements partenaires de l'EDMH, l'EDMH recommande que le jury de soutenance puisse contenir, en sus des deux rapporteurs officiels, un rapporteur interne.

Le nombre de membres du jury est compris entre 4 et 8, et sauf cas particulier, soumis à accord du comité de direction de l'EDMH (thèses industrielles, thèses en cotutelle, thèses interdisciplinaires, ...) limité à 6.

Sauf cas particulier, il doit contenir au moins un membre de l'établissement (ou composante) opérateur des inscriptions et des soutenances autre que le directeur de thèse.

Il est fortement recommandé (mais pas exigé) qu'au moins un des rapporteurs soit membre du jury de soutenance.

Par l'article 18 de l'[Arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale](#), il doit être composé pour moitié de personnes extérieures à l'EDMH et à l'Université Paris-Saclay ou l'Institut Polytechnique de Paris ou l'Université Paris Sciences et Lettres, en fonction de l'établissement délivrant le diplôme, et pour moitié de professeurs ou assimilés. Il doit permettre une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Plus d'informations et mises à jour sur : <https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/ecole-doctorale-de-mathematiques-hadamard-edmh#l-ecole-doctorale>

Réservation de salle de soutenance

Pour Télécom Paris le gestionnaire de soutenance se charge de la réservation de salle

Pour les soutenances sur le site de l'Ecole polytechnique

1/2 journées à privilégier : le mardi matin et le jeudi après-midi

Dès la date de soutenance connue, le doctorant se connecte sur : <https://moyens.polytechnique.fr/login/index.php>

S'il souhaite télécharger les documents (jury –rapporteurs) avant d'avoir confirmation de l'amphithéâtre, le doctorant indiquera : salle : « à déterminer » - lors de sa saisie sur ADUM. Une fois la réservation confirmée par retour mail – réservation de moyens- le doctorant saisit les éléments dans ADUM ou avertit le chargé du suivi des soutenances de son établissement. Par défaut la durée de réservation est de 3 heures à compter du début de la soutenance.



Responsables de domaines :

ED IP Paris

Physique

Davide Boschetto (ENSTA Paris)

Olivier Drapier (École polytechnique)

Marie-Claire Schanne-Klein (École polytechnique)

Biologie et Chimie

Nicolas David (École polytechnique)

Cédric Tard (École polytechnique)

Ingénierie Mécanique et Energétique

Michel Jabbour (École polytechnique)

Lutz Lesshafft (École polytechnique)

Habibou Maitournam (ENSTA Paris)

Informatique, Données et Intelligence Artificielle

Thomas Bonald (Télécom Paris)

Amel Bouzeghoub (Télécom SudParis)

Benjamin Doerr (École polytechnique)

Information, Communications, Electronique

Catherine Lepers (Télécom SudParis)

Alain Sibille (Télécom Paris)

Economie, Gestion et Sciences sociales

Christophe Prieur (Télécom Paris)

Kristine de Valck (HEC Paris)

Thibaud Vergé (ENSAE Paris)